

**Motion du 19 juin 2018 de Mmes et MM. Delphine Wuest, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Laurence Corpataux et Hanumsha Qerkini: «Sans paille, en route vers une ère du plastique-free: pour le bannissement des produits plastiques à usage unique (pailles, cotons-tiges et autres touillettes)».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 29 avril 2024  
dans le rapport M-1360 A-M-1362 A/B-M-1363 A)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le désastre écologique que représente le plastique tant au stade de sa production qu'à celui de son élimination: la fabrication de plastique nécessite de l'énergie et du pétrole, une ressource importée disponible en quantités limitées et qui, lors de son incinération, dégage du CO<sub>2</sub>;
- qu'une grande partie des déchets plastiques récoltés ne sont malheureusement pas recyclés mais incinérés;
- que la collecte mixte déprécie la qualité de la matière récupérée et rend l'essentiel des volumes récoltés impropres au recyclage;
- que tous les produits plastiques à usage unique sont nocifs pour la faune et la flore;
- la prise de conscience au niveau mondial, notamment:
  - l'Union européenne souhaite interdire tous les produits plastiques à usage unique et les remplacer par des matériaux plus durables et moins nocifs pour l'environnement,
  - le gouvernement britannique prépare une loi sur l'interdiction des objets en plastique à usage unique qui devrait entrer en vigueur d'ici à la fin de l'année 2018,
  - la Ville de Neuchâtel se prépare à bannir des bistrotts les pailles jetables en plastique d'ici début 2019, sur l'impulsion de l'association *en vert et contre tout* (projet Papaille),
  - les villes de Vancouver (Canada), Seattle et Malibu (USA) les ont déjà interdites, d'autres sont en train de suivre le mouvement,
  - depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Inde a interdit tous les objets en plastique à usage unique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'interdire les pailles et tout objet en plastique à usage unique lors de toute manifestation publique;
- de sensibiliser les restaurateurs et restauratrices (dont les cafés, boîtes de nuit et fast-foods) et les privé-e-s à ne pas utiliser de pailles, à l'aide de mesures incitatives suivant par exemple le modèle de la Ville de Neuchâtel (campagne de sensibilisation et kit de pailles alternatives);
- de soutenir les commerçants qui ont décidé de se passer de pailles et autres objets en plastique à usage unique, via une campagne de visibilité;
- de réserver les pailles (compostables, comestibles ou réutilisables en inox ou bambou) aux seules personnes en ayant vraiment besoin (malades, personnes en situation de handicap, etc.);

- de participer à la Journée internationale sans paille (le 3 février) en se ralliant au réseau de villes «Low Carbon City» qui se mobilisent sur ce sujet.